

L'AIRE PROTÉGÉE POLYVALENTE : un nouveau type d'aire protégée pour la conservation de la biodiversité au Québec

QU'EST-CE QU'UNE AIRE PROTÉGÉE POLYVALENTE?

- ▶ L'[aire protégée polyvalente](#) (APP) est un nouveau type d'aire protégée en développement au Québec. Elle permet un certain degré d'utilisation des ressources naturelles dans le respect des objectifs de conservation associés au territoire.
- ▶ L'APP vise à restaurer ou à maintenir la naturalité des écosystèmes, à réaliser une gestion active de la biodiversité et à participer à la vitalité sociale et économique des communautés. Elle contribue au développement durable du territoire.

QUEL EST LE RÔLE D'UNE APP?

- ▶ L'APP vise à améliorer l'efficacité du réseau d'aires protégées pour la conservation de la biodiversité du territoire.
- ▶ Les APP ne remplacent pas les aires protégées strictes¹ (APS), qui sont des témoins naturels et représentatifs des différents écosystèmes du territoire.
- ▶ Les APP et les APS sont complémentaires dans le développement et la gestion d'un réseau d'aires protégées « efficace » et « représentatif » pour la conservation de la biodiversité.
- ▶ Ensemble, les APP et les APS peuvent contribuer à l'atteinte des cibles gouvernementales en matière d'aires protégées.
- ▶ Le gouvernement du Québec réalise d'importants travaux pour l'établissement du réseau d'APS sur l'ensemble du territoire, pour contribuer à l'atteinte des cibles gouvernementales en matière d'aires protégées à l'horizon 2020.

COMMENT POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DES APP?

- ▶ Conformément au Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et aux objectifs d'Aïchi² de la Convention sur la diversité biologique, le gouvernement du Québec compte réaliser quelques essais de mise en œuvre d'APP dans différents contextes géographiques au cours de la période 2017-2021.
- ▶ Ces essais de mise en œuvre visent à appliquer ce nouveau type d'aires protégées en situation réelle d'implantation afin de répondre à une diversité d'enjeux de conservation.
- ▶ Pour toute information, vous pouvez communiquer avec la Direction des aires protégées du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à l'adresse suivante : info.app@mddelcc.gouv.qc.ca.

1 Réserves de biodiversité, réserves aquatiques, parcs nationaux, réserves écologiques, etc.

2 Dont l'objectif 11 qui se lit comme suit : *D'ici à 2020, au moins 17 % des zones terrestres et d'eaux intérieures et 10 % des zones marines et côtières, y compris les zones qui sont particulièrement importantes pour la diversité biologique et les services fournis par les écosystèmes, sont conservées au moyen de réseaux écologiquement représentatifs et bien reliés d'aires protégées gérées efficacement et équitablement et d'autres mesures de conservation efficaces par zone, et intégrées dans l'ensemble du paysage terrestre et marin.*